



**SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE**

in/à

L a H a v a n e

Datum									
Visa									
EPO									
Ref.	n.º 841 USA-Cuba 7413								

dodis.ch/39069
Form. 702

Ambassade de Suisse
Washington

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

USA.B.531.01-SM/cc 4 juin 1973

Gegenstand/Objet: Accord sur le "hijacking"

Le Vice-Ministre des Affaires étrangères M. Anillo, en l'absence de M. Roa qui est en voyage en Amérique du Sud avec le Président Dorticos, m'a convoqué le 1er juin pour me faire part des préoccupations du Gouvernement cubain au sujet de l'application de l'accord sur le "hijacking" avec les Etats-Unis.

M. Anillo s'est référé à la note du 20 mars que nous avons adressée au MINREX à la suite de votre câble 79 du même jour. M. Anillo a qualifié de mise en scène organisée par des éléments anticastristes, le retour du bateau cubain d'où quelques ressortissants de ce pays seraient parvenus à s'échapper pour être accueillis aux Etats-Unis.

M. Anillo s'est ensuite référé à une information de l'agence France Presse du 26 mai 1973 provenant de Miami, selon laquelle quatre cubains auraient été recueillis dans une embarcation et auraient reçu asile aux Etats-Unis.

M. Anillo a fait valoir que si un accord avait été signé il convenait d'en assurer l'application. Je lui ai promis de transmettre ses remarques au State Department. Il me semble opportun que ce dernier soit informé de la démarche de M. Anillo.

Pour le reste, nous sommes parfaitement conscients du fait que l'accord sur le "hijacking" a essentiellement été conclu pour éviter des incidents graves, voire des catastrophes. Lorsque les Cubains ont voulu y ajouter une clause sur l'application des règles d'immigration et lorsque cette clause a été acceptée par les Etats-Unis, nous nous rendons parfaitement compte que, en ce faisant, les Cubains cherchaient à empêcher l'émigration clandestine et que, de leur

Beilagen/Annexes:

Durchschlag an
Copie à D P F - Intérêts étrangers





SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

1973

Lausanne

Washington
Ambassade de Suisse

côté, les Etats-Unis ne pourraient en aucun cas supprimer toute immigration de Cubains cherchant à fuir leur patrie. Je ne pense donc pas que la démarche de M. Anillo nécessite une réponse de la part du Département d'Etat, à moins que ce dernier n'ait quelque chose à faire savoir au Gouvernement cubain. J'espère seulement que celui-ci ne reviendra pas trop souvent avec des remarques de ce genre aussi longtemps qu'il s'agit d'incidents somme toute mineurs. D'ailleurs en ce qui concerne le fait relaté par l'information de l'agence France Presse du 26 mai, M. Anillo n'a présenté aucune requête pour la restitution de l'embarcation sur laquelle il ne paraissait pas posséder des données concrètes.

1973

1973

M. Anillo a été informé à la date du 20 mai par nos services que le NIREX a la suite de votre câble du 18 mai a qualifié de mise en scène organisée par jour. M. Anillo a qualifié de mise en scène organisée par des éléments anticonstitutiés, le retour du bateau cubain d'où quelques ressortissants de ce pays seraient parvenus à s'échapper pour être accueillis aux Etats-Unis.

M. Anillo a été ensuite référé à une information de l'agence France Presse du 26 mai 1973 provenant de Miami, selon laquelle quatre cubains auraient été recueillis dans une embarcation et auraient reçu asile aux Etats-Unis.

M. Anillo a fait valoir que si un accord avait été signé il convenait d'en assurer l'application. Je lui ai promis de transmettre ses remarques au Département. Il ne semble opportun que ce dernier soit informé de la démarche de M. Anillo.

Pour le reste, nous sommes parfaitement conscients du fait que l'accord sur le "hijacking" a essentiellement été conclu pour éviter des incidents graves, votre des catastrophes. Lorsque les Cubains ont voulu y ajouter une clause sur l'application des règles d'immigration et lorsque cette clause a été acceptée par les Etats-Unis, nous nous rendions parfaitement compte que, en ce faisant, les Cubains cherchaient à empêcher l'émigration clandestine et que, de leur

Belagen/Annexes:

Durchschlag an

Copie à D P F - Intérêts étrangers

1.